

Bienvenue à l'école élémentaire Louise Weiss



20 rue André Hodebourg
78114 MAGNY-LES-HAMEAUX
Directrice : Ségolène REGNAUX
Téléphone : 01 30 52 44 35

Mail : 0780825y@ac-versailles.fr

<http://blog.ac-versailles.fr/ecoleweissmagny>

Les horaires 2020/2021 :

	Enseignements	
	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
<i>Lundi</i>	8h45 - 11h45	13h30 - 16h30
<i>Mardi</i>	8h45 - 11h45	13h30 - 16h30
<i>Jeudi</i>	8h45 - 11h45	13h30 - 16h30
<i>Vendredi</i>	8h45 - 11h45	13h30 - 16h30

Entrée /Sortie des CP et CE1, 22 rue André Hodebourg (côté cantine) :

- le matin entre 8 h 35 et 8 h 45 :
- à 11 h 45 et 16 h 30

A 13 h 20, tous les élèves sont accueillis à la porte principale de l'école.
Pour un bon fonctionnement de l'école, merci à chacun de respecter ces horaires.

Récréations : Matin : 10h15 - 10h35 Après-midi : 15h - 15h20

Périscolaire

Centre Pierre Chêne (01 30 47 22 38) : 18 rue André Hodebourg.

Accueil du matin : 7h15 - 8h35

Accueil du soir : 16h30 - 18h50

Études surveillées

16h30 - 18h00 (avec un goûter fourni)

Restauration

De 11h45 à 13h20

Vacances scolaires 2020 - 2021

Rentrée : mardi 1er septembre 2020

Toussaint : samedi 17 octobre au lundi 2 novembre 2020

Noël : samedi 19 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021

Hiver : samedi 13 février au lundi 1er mars 2021

Printemps : samedi 17 avril au lundi 3 mai 2021

Pont de l'Ascension : du jeudi 13 mai au lundi 17 mai 2021

Fin de l'année : mardi 6 juin 2021

Une rentrée réussie au CP

La classe de CP est la première année du cycle 2 (CP-CE1-CE2).

Votre enfant grandit et devient de plus en plus autonome ! Il devra trouver sa place au sein de l'école et du groupe classe. Il sera responsable de ses affaires et devra apprendre à gérer son matériel scolaire : ne pas perdre ses crayons ou cahiers, apporter le bon livre au bon moment....

1^{er} jour à l'école élémentaire

La rentrée aura lieu le mardi 1^{er} septembre 2020 à 8 h 35. Parents et élèves seront accueillis dans la cour « des grands » de l'école (entrée au 18 rue André Hodebourg). Puis, les élèves suivront leur maitresse en classe.

Les jours suivants, votre enfant entrera seul dans l'école par l'entrée côté « cantine ».

Le jour de la rentrée, les élèves viennent avec leur cartable et leur matériel. Les documents de rentrée vous seront transmis le premier jour. Il faudra les compléter rapidement et les rendre à l'enseignante de votre enfant. Une attestation d'assurance scolaire vous sera également demandée.

Les réunions de classe

Les enseignants réunissent les parents d'élèves de leur classe en début d'année scolaire. Cette réunion est très importante pour prendre connaissance du programme de la classe de votre enfant et de son fonctionnement et pour communiquer avec l'enseignant.

Le cahier jaune

Le carnet jaune permet la liaison entre la famille et l'école ; il doit toujours être remis dans le cartable. C'est l'instrument de communication privilégié. Vous pouvez y noter les demandes diverses à l'attention de l'enseignant de votre enfant (demande de rendez-vous...) ou de la direction, y trouver les informations utiles diffusées par l'école. Vous devez le consulter tous les jours et signer tous les mots. Votre enfant oubliera peut-être de vous le montrer !

Les absences

La fréquentation régulière de l'école est une obligation légale. Pour des raisons de sécurité, les parents doivent obligatoirement prévenir de toute absence de son enfant le jour même par téléphone (01 30 52 44 35) avant l'heure d'entrée en classe. Vous devrez ensuite justifier son absence au retour en classe, en complétant un billet d'absence, à la fin du cahier jaune.

La sortie de l'école

A l'école élémentaire, les enseignants ne sont pas tenus de remettre les élèves à une personne désignée. Vous êtes responsable de votre enfant dès lors qu'il a passé les portes de l'école.

L'assurance scolaire

L'assurance scolaire (Responsabilité civile ET Individuelle accidents corporels) est obligatoire pour les activités scolaires qui dépasseraient les horaires habituels de la classe, sorties scolaires avec nuitée(s)).

L'enfant non assuré ne pourra pas participer à une sortie qui risquerait de dépasser le temps scolaire (y compris l'heure du déjeuner).

L'attestation est à remettre à l'enseignant de votre enfant au début de l'année scolaire. En cas d'accident, les parents concernés doivent prévenir eux-mêmes leur assurance dans les 5 jours.

Le matériel scolaire

Les livres et cahiers d'activités sont fournis par l'école.

Une liste de fournitures vous sera envoyée avant les vacances par mail ; elle sera affichée sur les portes de l'école et apparaîtra également sur le blog de l'école. Il est important de vérifier et compléter ou remplacer régulièrement les fournitures scolaires.

Les devoirs

Les apprentissages se font principalement en classe ; les devoirs en CP consistent le plus souvent en une relecture des sons, mots puis textes courts vus en classe.

Les activités sportives

Les élèves de CP bénéficieront d'une séance de natation une fois par semaine pendant la moitié de l'année. Ils pratiquent également une ou plusieurs séances de sport hebdomadaires.

Ces activités sont obligatoires : les élèves ne peuvent en être dispensés que sur certificat médical.

Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)

L'enseignant adapte sa pédagogie à chaque élève en fonction de ses besoins. En cas de difficultés ponctuelles ou durables dans les apprentissages, l'enseignant pourra vous proposer que votre enfant participe à des APC. Il sera alors pris en charge une ou deux fois par semaine, le matin avant la classe.

Les APC peuvent aussi être consacrées à des activités en lien avec le projet d'école.

Votre accord signé est obligatoire.

RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté)

Dans d'autres cas de difficulté, votre enfant peut être pris en charge par des enseignants spécialisés ou la psychologue scolaire du RASED. Vous en serez informés.

Vous pouvez également les contacter par téléphone au 01-30- 47- 22- 37 (laisser un message) ou par mail : rased.magny@ac-versailles.fr

Livret d'évaluation (Livret Scolaire Unique LSU).

Le livret d'évaluation de l'élève est distribué aux parents deux fois par an, il permet de faire le point sur les compétences acquises et celles restant à consolider. Les enseignants sont disponibles pour rencontrer les parents sur demande. Le livret sera remis en main propre aux parents au premier semestre (fin janvier 2021). Des évaluations sont remises régulièrement aux familles. Merci de les signer.

Règlement intérieur de l'école.

Le règlement intérieur sera voté au premier Conseil d'école et diffusé aux familles via les cahiers de correspondance. Il est important que chacun le respecte.

Coopérative scolaire.

L'école est affiliée à l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE). La participation à la coopérative est facultative et son montant est laissé à la libre appréciation des parents.

L'argent collecté permet notamment de financer des sorties, l'achat de petit matériel, des projets... La coopérative est aussi un outil de solidarité.

Médiathèque Jacques Brel (emprunt de livres).

Les classes de l'école se rendent plusieurs fois à la médiathèque. Votre enfant doit être inscrit à la médiathèque Jacques Brel et posséder une carte pour pouvoir emprunter un livre.

Médiathèque Jacques Brel, 25, Rue Joseph Le Marchand, MAGNY,
Tél. 01 30 52 92 02

La cantine, les études surveillées, le périscolaire

Il s'agit de services municipaux, encadrés par des animateurs. Vous devez inscrire votre enfant auprès du Service Enfance en mairie.

Etude surveillée : De 16h30 à 18h, une étude surveillée peut accueillir votre enfant. Elle est encadrée par des animateurs ou des enseignants (un adulte pour 10 à 15 élèves). Un temps de récréation et un goûter fourni par la ville sont prévus de 16h30 à 17h. Puis un temps est consacré aux devoirs de 17h à 18h. La sortie de l'étude se fait côté périscolaire.

Représentants des parents élus et Conseil d'École.

En début d'année, les deux parents votent pour élire leurs représentants au sein du Conseil d'école. Chaque trimestre a lieu un Conseil d'école.

Sont présents : la directrice, les enseignant(e)s, un représentant du Maire, les parents élus de chacune des associations ou fédérations de Parents d'élèves. Lors de ce conseil, les points concernant la vie de l'école sont abordés.

N'hésitez pas à faire part de vos remarques, suggestions et questions auprès des parents élus. Leurs coordonnées vous seront communiquées après les élections.

**Je vous souhaite à tous, parents et enfants,
une très belle rentrée au CP !**